

principe de protection, mais l'utilité du service public ; 2° Que le Canada et les Etats-Unis, comme pays voisins, ayant un grand nombre d'intérêts qui leur sont communs, le parti libéral serait prêt à entrer en négociations pour obtenir un traité équitable et libéral, comprenant une liste soigneusement choisie de produits des manufactures, et nous sommes convaincus que le traité ainsi adopté obtiendra l'assentiment du gouvernement de sa Majesté, sans le concours duquel aucun traité ne pourrait être conclu ; 3° Qu'une corruption éhontée a été exercée dans l'administration des argents publics ; 4° Que la dette publique augmente d'une manière alarmante, ainsi que les dépenses sujettes à contrôle du gouvernement, et de plus la taxation indue qui en est la conséquence. Le parti libéral demande donc que l'on ait recours à "l'économie la plus stricte" dans l'administration des affaires du pays ; 5° Qu'un procès comportant des accusations sérieuses contre un ou des ministres de la Couronne, devrait être fait par la Chambre des Communes, et non par une commission royale, l'Acte de la Confédération décrétant que "c'est le droit ancien, autant que certain, de la Chambre "des Communes de s'enquérir des dépenses publiques et des accusations "portées contre un ou des ministres de la Couronne pour maladministration, et que le fait d'envoyer l'examen de ces choses à des commissions royales créées d'après l'avis de l'accusé lui-même, est une attaque "contre les prérogatives des représentants du peuple, et diminue l'autorité de la Chambre sur le gouvernement exécutif" ; 6° Que la vente des terres publiques de la Puissance ne devraient être qu'à des colons *bonâ fide* et non à des spéculateurs, à des conditions d'établissement raisonnables, et dans une proportion telle que le colon puisse raisonnablement en cultiver et en occuper une certaine étendue ; 7° Que l'acte des franchises électorales, d'après lequel les députés de la Chambre des Communes sont élus aujourd'hui, devrait être rappelé pour faire place aux anciennes franchises provinciales ; 8° Que dans la formation des divisions électorales pour la Chambre des Communes, les anciennes bornes des comtés devraient être conservées ; 9° Que la constitution actuelle du Sénat est inconsistante avec le principe fédéral, et qu'elle devrait être amendée de manière à la mettre en harmonie avec le principe fédéral d'un gouvernement populaire ; 10° Que la question de prohibition devrait être soumise au peuple au moyen d'un plébiscite ; 11° Que le parti libéral a pleine confiance dans son chef, l'honorable Wilfrid Laurier.

LE CANAL DE MANCHESTER.

352. Parmi les faits de l'année qui sont d'un grand intérêt pour le Canada, se trouve l'ouverture du canal de Manchester. Ce canal fut ouvert au trafic le 1^{er} janvier 1894, exempt des droits de péage de vaisseaux jusqu'au 1^{er} septembre 1894, parce que Manchester a été établi un port de douanes par une proclamation du Trésor du 29 décembre